

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS POUR

une demande de crédits d'investissement totalisant fr. 5'300'000.- pour la finalisation de l'étape 2 et la viabilisation de l'étape 3 des équipements du PST.

1. Introduction.....	2
1.1 Objet à traiter.....	2
1.2 Rappel historique.....	3
1.3 Etat des ventes au 31 mars 2008.....	3
Remarque :	4
1.4 Bilan financier des ventes et des investissements au 31 mars 2008.....	4
Investissements	4
Ventes des terrains.....	4
Prêt GOP.....	4
2. Révision du plan partiel d'affectation (PPA) du PST	4
3. Viabilisation étape 3	6
3.1 Bassin de rétention.....	6
3.2 Superstructure routière	6
3.3 Collecteurs Eaux Usées (EU)	6
Collecteurs EU, solde 2ème étape	6
Collecteurs EU, solde 3ème étape	6
3.4 Collecteurs Eaux Claires (EC)	7
Collecteurs EC, solde 2ème étape	7
Collecteurs EC, solde 3ème étape	7
3.5 Eaux sous-pression et gaz.....	7
3.6 Electricité.....	8
Etape 2 - Alimentation basse tension.....	8
Etape 3 - Réseau électrique moyenne tension	8
3.7 Eclairage.....	8
Etape 2.....	8
Etape 3.....	8
3.8 Télécommunications.....	9
YCOM - Réseau fibres optiques.....	9
CABLECOM	9
SWISSCOM	10
3.9 Parking	10
4. Aspects financiers.....	10
4.1 Montant des travaux.....	10
4.2 Financement	11
5. Echancier	11
5.1 Calendrier des travaux.....	12
Travaux 2008	12
Etape 2.....	12
Etape 3.....	12
Travaux année 2009 et suivantes	12
6. Conclusion	12

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

1.1 Objet à traiter

Devant l'accélération des ventes sur le Parc Scientifique et Technologique d'Y-Parc, la copropriété du PST a décidé de finaliser la viabilisation de l'étape 2 et de réaliser la viabilisation de l'étape 3.

Ces travaux vont permettre la vente de 150'000 m² supplémentaires.

Ce rapport présente le projet et sert de base pour la demande de crédit auprès des membres de la copropriété, dont fait partie la Commune d'Yverdon-les-Bains. Il présente également les réflexions en cours pour réviser le règlement du plan partiel d'affectation (PPA) du PST.

Ci-dessous figure le plan schématique du PST avec, en noir, les routes existantes et en rouge, les infrastructures, objet de la demande de crédit.

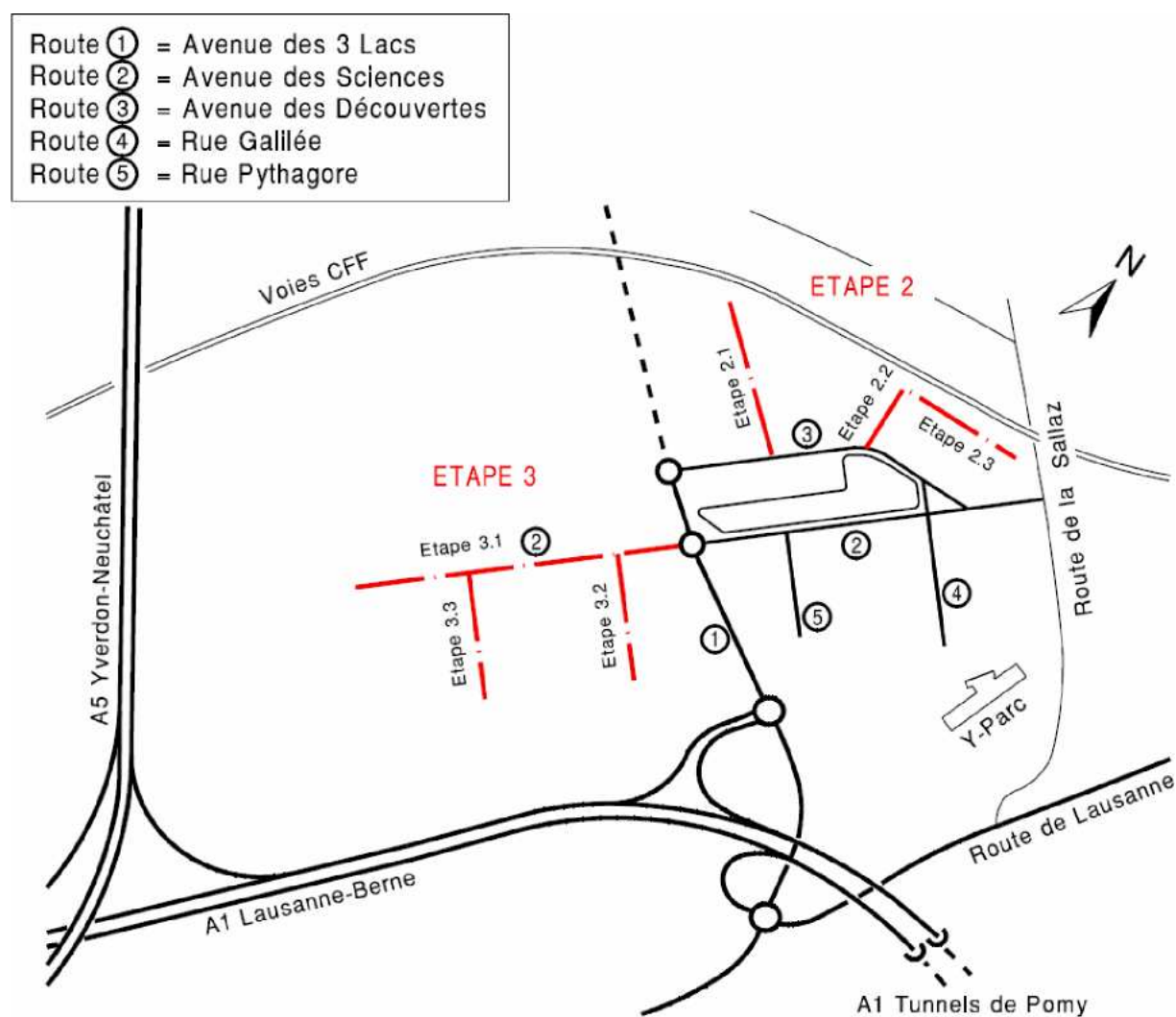


Figure 1 : plan schématique à titre indicatif

1.2 Rappel historique

C'est en 1986 que fut créée la société anonyme Y-Parc SA. Cette société a pour objectif de créer et de développer un pôle technologique. Elle ne détient pas les terrains.

9 ans plus tard, le plan partiel d'affectation (PPA) était validé.

En 1997, les propriétaires de la zone s'unissaient sous la forme d'une copropriété et regroupaient leurs parcelles en une seule de 480'528 m². Cette copropriété était alors composée de l'état de Vaud, la Ville d'Yverdon, l'ECA, Zschokke et Atelier 75 Immobilier.

Toujours en 1997, le Conseil communal acceptait une demande de crédit pour couvrir la part communale des frais de construction des infrastructures de la première étape.

En 2002 et 2003, la seconde étape a été partiellement réalisée.

En 2005, la commune a racheté partiellement les parts d'Atelier 75 Immobilier et de l'Etat de Vaud.

A ce jour, la répartition des parts est la suivante :

Ville d'Yverdon-les-Bains	49.00 %
Etablissement cantonal contre l'incendie	45.11 %
Etat de Vaud	4.86 %
Implenia	<u>1.03 %</u>
Total	100.00 %

A noter que le PPA est en phase de révision. Les premières esquisses seront disponibles fin mai 2008. Cette révision prend en compte le projet, objet de cette demande de crédit.

1.3 Etat des ventes au 31 mars 2008

La copropriété représentait initialement	480'528 m ²	répartis à raison de
étapes 1 et 2	167'360 m ²	140'541 m ² à vendre
étapes 3, 4, voire 5	313'168 m ²	246'237 m ² à vendre

La différence est liée aux chaussées, trottoirs, bassins de rétention et surfaces vertes attenantes.

Au 31 mars 2008, les ventes sont les suivantes :

a. étapes 1 et 2	vendus	:	100'519 m ²
	à vendre	:	40'022 m ²

Ces terrains font l'objet actuellement de prospect. Il est imaginable que l'ensemble des parcelles des étapes 1 et 2 soit vendu à fin 2009.

b. étape 3	vendus	:	22'000 m ²
	promis-vendus	:	25'000 m ²
	à vendre	:	52'700 m ²
	dont en tractation avancée	:	17'000 m ²

c. étapes 4 et 5	à vendre :	:	146'537 m ²
------------------	------------	---	------------------------

Remarque :

Sur les étapes 1 et 2, 23'419 m² ont déjà passé en DP et la Ville d'Yverdon possède, à titre privé, 12'184 m² (bassin et transformateur).

1.4 Bilan financier des ventes et des investissements au 31 mars 2008Investissements

A ce jour, CHF 8'255'942.55 ont été investis sur les étapes 1 et 2.

Ventes des terrains

122'519 m² ont été vendus pour un montant de CHF 15'849'668.80, soit un prix moyen de CHF 130.-/m². Le prix de vente au m² a évolué de CHF 120.- (prix 2003) à CHF 160.- (prix actuel).

Prêt GOP

Le groupe opérationnel du pôle est un organe cantonal chargé de promouvoir les pôles de développement. Par ce biais, le canton a prêté un montant de CHF 3'581'340.- pour la construction des infrastructures. Ces prêts sont soumis à remboursement. A ce jour, le montant encore dû est de CHF 1'584'373.-.

2. Révision du plan partiel d'affectation (PPA) du PST

En plus d'être un pôle d'emplois, Y-Parc est un site majeur pour la région et l'agglomération yverdonnoise en termes d'image pour notre communauté et de vitrine pour nos savoir-faire. Nos autorités conservent donc à juste titre l'espoir d'y attirer des entreprises et des sièges majeurs, qui ne trouveraient pas place sur un Arc lémanique proche de la saturation.

C'est pourquoi, le projet d'agglomération aggroY distingue Y-Parc par un chantier géographique particulier, lié à celui de la future avenue des Trois-Lacs, mais aussi au développement du Sud de l'agglomération.

Or, la planification actuellement en vigueur n'a pas entièrement répondu aux attentes initiales. On relèvera notamment :

- un **déficit d'image** : un parc scientifique n'est pas une zone d'activité ordinaire. Il doit au contraire se distinguer en présentant une image originale qui reflète la création de valeurs qu'on cherche à y attirer. A l'économie du savoir doit donc correspondre un urbanisme du savoir qualitatif et ambitieux. Ainsi, les parcs scientifiques européens l'ont bien compris, qui rivalisent par la qualité de leurs espaces publics et de leur paysage ;
- une **économie du sol insuffisante** : les densités actuelles sont trop faibles, ce qui conduit au gaspillage du sol et à la thésaurisation de vastes surfaces ;
- un **règlement parfois compliqué** : certains articles du règlement posent problèmes à la Municipalité pour leurs applications et induisent une certaine insécurité juridique.

Tous les acteurs, soit le Canton, la Municipalité et les organes de gestion s'accordent donc pour reconnaître les limites de la planification actuelle. Dans ce contexte, la Municipalité a décidé, avec l'appui du **Groupe opérationnel des pôles** (GOP, composé de représentants des Services cantonaux de l'économie et de l'aménagement du territoire) et du Service de

l'Urbanisme et des Bâtiments, de lancer la révision du plan partiel d'affectation actuel (PPA). Les objectifs de cette révision sont :

- un concept urbanistique et paysager contemporain ;
- des densités plus élevées ;
- un PPA plus opérationnel.

La procédure se déroule en deux phases :

La **phase 1** (déc. 2007 à mai 2008) correspond à un brassage d'idées, grâce à une étude-test au cours de laquelle 3 équipes de concepteurs (urbanistes et architecte-paysagistes) ont développé et discuté leurs projets respectifs, en présence de représentants des propriétaires et de la Municipalité (MM Jaquier et Treyvaud).

La **phase 2**, au cours de laquelle une quatrième équipe de mandataires, est chargée d'élaborer le nouveau concept urbanistique et paysager, puis de le traduire dans un PPA.

On rappelle que le futur PPA est soumis à la procédure prévue par la loi sur l'aménagement du territoire (LATC). Il devra être adopté par le Conseil, avant d'être préalablement approuvé par le Département cantonal, mais après avoir été approuvé par la Municipalité, puis préavisé par les Services de l'Etat et mis à l'enquête publique.

Au terme de la première phase, on a constaté certaines difficultés de coordonner la procédure de révision avec les demandes d'achat et de permis de construire qui affluent auprès de la Municipalité. En effet, il n'est pas envisageable de geler le développement du site en attendant l'entrée en vigueur de la nouvelle planification. Il s'agit donc d'avancer rapidement avec la procédure de révision du règlement et avoir une coordination optimale entre les différents protagonistes.

C'est pourquoi les mandats à attribuer, en plus de l'élaboration du nouveau concept, vont également s'étendre à l'élaboration du projet d'équipement du site à court, moyen et long termes. Ce projet comprendra donc :

- les infrastructures : collecteurs, électricité, télécom ;
- les superstructures : voiries, éclairage, mobilier, plantations ;
- la gestion des eaux claires à ciel ouvert.

La gestion des eaux claires, très importante sur ce site, est apparue au cours de l'étude-test, comme un excellent fil conducteur pour le projet paysager et la structuration du site. A ciel ouvert (canaux, noues, bassins, fossés), cette gestion permettrait en effet à la fois de produire une image paysagère forte, en écho aux canaux yverdonnois et de la plaine, une contribution écologique exceptionnelle et une source substantielle d'économie en infrastructures, en coûts de réalisation comme d'adaptation.

Pour toutes ces raisons, le projet d'équipement présenté ci-après est **indicatif**. Il permet essentiellement d'évaluer le besoin en équipement à court terme. **Les implantations figurant sur les plans, ainsi que les profils, sont donc indicatifs et évolueront en fonction du nouveau concept urbanistique et paysager.**

Nous rappelons que les travaux, y compris les aménagements paysagers, s'étendront **jusqu'en 2011**. Des travaux devront toutefois être entrepris **dès 2008** pour permettre les implantations programmées à ce jour. Le **calendrier de la phase 1** est donc réaliste même si les travaux décrits sont indicatifs.

3. Viabilisation étape 3

3.1 Bassin de rétention

Le bassin existant a un volume de rétention de 8'200 m³. Compte tenu des constructions prévues sur le parc à court terme, sa capacité sera atteinte à fin 2008.

Pour le solde du parc, un volume de rétention de 25'000 m³ est prévu dans le PPA existant qui se base sur les hypothèses de calculs de l'avant-projet de 1997. Ce volume est calculé pour le solde de la zone légalisée du PPA et de l'extension possible de 7.36 ha hors PPA (commune de Gressy).

Les dispositions constructives prévues dans le futur PPA ne sont pas connues. De ce fait, la viabilisation des 2e et 3e étapes sera réalisée sans bassin de rétention supplémentaire et intégrera les réflexions issues de la nouvelle planification. Celui-ci sera planifié dans une étape ultérieure.

3.2 Superstructure routière

Une série d'essais de plaques a été effectuée à environ 50 cm sous le terrain naturel sur les axes des chaussées projetées. Les résultats sont assez hétérogènes mais en général relativement mauvais (cf. rapport De Cérenville Géotechnique du 5 décembre 2007). Une épaisseur minimale de 90 cm de grave 0-63 est prévue comme fondation de la chaussée.

La route principale (avenue des Sciences) a une largeur de chaussée de 7 m et un trottoir de 2.50 m. Les routes secondaires ont une largeur de 6.50 m et un trottoir de 1.50 m.

Un drainage est prévu sous la couche de fondation afin de maintenir cette dernière hors d'eau et ainsi garantir sa portance à long terme.

La superstructure des chaussées est composée de :

- Couche d'usure AC MR 11 S, ép. 40 mm.
- Couche de support ACT 22 S, ép. 90 mm.

Celle des trottoirs de :

- Couche d'usure AC 8 L, ép. 30 mm.
- Couche de support ACT 16 N, ép. 50 mm.

3.3 Collecteurs Eaux Usées (EU)

Les collecteurs EU sont entièrement enrobés avec du béton résistant aux eaux séléniteuses. De plus, ils sont fondés sur des pieux en bois posés en quinconce et équidistants de 1.00 à 1.50 m.

Collecteurs EU, solde 2ème étape

La réalisation d'un collecteur EU PVC 250 d'une longueur de 120 m est prévue le long de la route de desserte 2.1 sud (voir schéma p. 2). Ce collecteur est raccordé au collecteur en attente le long de l'avenue des Découvertes. A son extrémité amont, un tuyau en attente est prévu de part et d'autre de la route de desserte.

Collecteurs EU, solde 3ème étape

Un collecteur EU PVC 300 existant est en attente à l'extrémité du giratoire existant, soit à l'intersection entre l'avenue des 3 Lacs et l'avenue des Découvertes. Il est prévu de prolonger l'avenue des Sciences sur 380 m. Les premiers 330 m peuvent s'écouler

gravitairement. Il en va de même des 2 collecteurs EU des routes secondaires raccordées au collecteur principal de la future avenue des Sciences.

A environ 50 m du chemin de la Chèvre, une station de relevage des EU est nécessaire. Le collecteur EU arrivant à cette chambre est en mesure d'écouler gravitairement les eaux usées de l'agrandissement futur de cette zone entre le chemin de la Chèvre et le viaduc de l'autoroute (commune de Gressy).

3.4 Collecteurs Eaux Claires (EC)

Les collecteurs EC sont entièrement enrobés avec du béton résistant aux eaux séléniteuses. De plus, ils sont fondés sur des pieux en bois posés en quinconce et équidistants de 1.00 à 1.50 m.

Collecteurs EC, solde 2ème étape

Les EC du parking public projeté le long des voies CFF s'écoulent dans un bassin d'accumulation longeant les parcelles H-Tech II et le parking. Ce bassin est réalisé dans le cadre du chantier H-Tech II et n'est donc pas devisé ici. Les EC de la route de desserte nord et du giratoire s'écoulent également dans ce canal.

Un collecteur EC 300 est projeté le long de la route de desserte sud 2.1 (voir schéma p. 2) pour récolter les EC de la route et des parcelles adjacentes. A l'extrémité de ce collecteur vers le giratoire sud, une station de relevage (STAR) provisoire est projetée pour refouler les eaux jusqu'au bassin de rétention existant.

En définitif, le collecteur de cette route de desserte rejoindra le collecteur de l'avenue des 3 Lacs. De la même manière que le long du bâtiment H-Tech II, un canal pourrait être aménagé en bordure de parcelle pour acheminer les eaux de la parcelle jusqu'à la STAR des EC.

Ce canal est dessiné à titre indicatif sur les plans et n'est pas devisé.

Collecteurs EC, solde 3ème étape

Le collecteur EC de l'avenue des Sciences sera raccordé dans un premier temps au tuyau GUP 800 posé sous l'avenue des 3 lacs et reliant le bassin de rétention existant.

Il a été prédimensionné pour évacuer les eaux de surface de la zone du PST située au Sud de l'avenue des Sciences. Dans le cadre du projet définitif, il s'agira de redimensionner ce collecteur en fonction des nouvelles hypothèses ou propositions d'aménagements du PPA dont la révision dans cette zone est en cours.

De la même manière que pour le collecteur EU, les 50 derniers mètres vers le chemin de la Chèvre ne peuvent pas s'écouler gravitairement côté bassin existant.

Il est prévu de raccorder provisoirement ce collecteur à un drainage périphérique.

3.5 Eaux sous-pression et gaz

Le Service des Energies (SEY) de la Ville d'Yverdon a fait part de ses intentions liées à ce projet. Les indications obtenues sur le tracé et le calibre des conduites ont été reportées sur les plans.

En date du 8 novembre 2007, le SEY a transmis le devis des travaux d'appareillage pour ces services. Ces coûts ont été intégrés dans le devis général.

Les travaux de génie civil nécessaires ont été devisés en sus.

3.6 Electricité

Etape 2 - Alimentation basse tension

La zone de l'étape 2 est alimentée en moyenne tension.

Une armoire de distribution BT supplémentaire et son câble d'alimentation sont nécessaires à l'extrémité de la desserte 2.1.

Etape 3 - Réseau électrique moyenne tension

Création de 2 nouvelles stations MT-BT d'une capacité maximale de 2 MW chacune. Les futures stations CHEVRE et 3 LACS seront insérées dans 2 boucles moyenne tension indépendantes l'une de l'autre.

Le devis comprend : la fourniture et pose de transformateurs et cellules MT, l'aménagement intérieur, les câbles moyenne tension.

Le bâtiment et les tubes font partie du devis de génie civil.

3.7 Eclairage

Etape 2

L'éclairage public de l'étape correspond à 300 m' de chaussée et le parking.

Etape 3

L'éclairage public est identique à celui installé dans le reste du PST. Pour cette étape, 800 m' de chaussées sont à équiper.

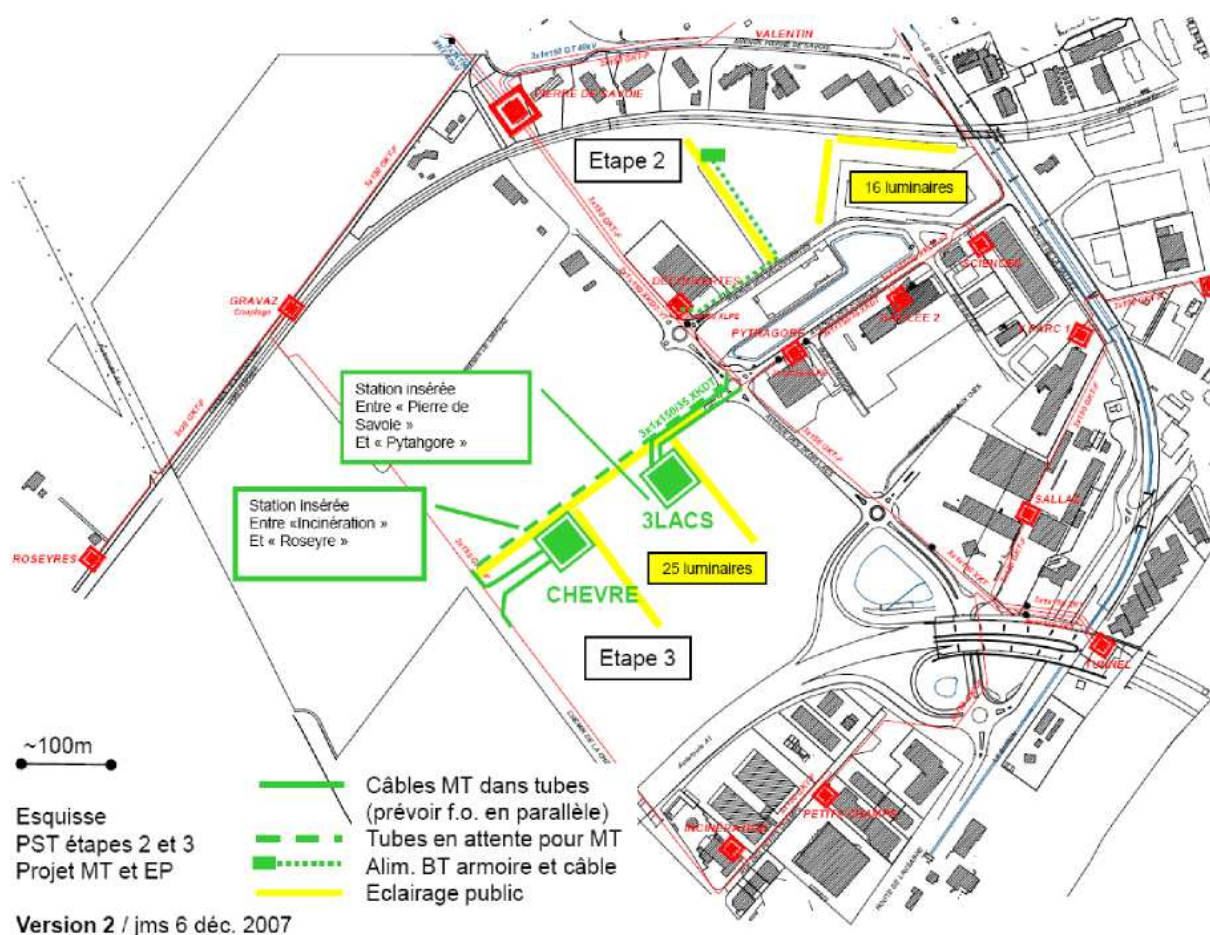


Figure 3 : plan schématique réseau HT à titre indicatif

3.8 Télécommunications

YCOM - Réseau fibres optiques

Le PST est partiellement équipé en fibre optique. L'actuel réseau de fibre optique appartient à YCOM. SEY propose de racheter ce réseau. YCOM deviendrait locataire des fibres pour offrir des prestations aux occupants du PST.

Montant du rachat : CHF 70'000.-. L'objectif est de terminer le réseau de fibre du PST et de le relier au centre ville. Des tubes en attente ont été placés à cet effet lors de la pose du réseau électrique 20 kV.

L'équipement du PST en fibres est estimé à CHF 330'000.-, soit :

- CHF 140'000.- de câbles de fibre optique,
- CHF 160'000.- de génie civil et
- CHF 30'000.- de réserve pour imprévu.

Le budget total pour le réseau fibre optique est de CHF 400'000.-

CABLECOM

Les plans des conduites pour Cablecom contiennent le nombre de tubes à prévoir selon le même principe que les étapes précédentes.

SWISSCOM

Swisscom a transmis, en mars 2008, ses intentions. Les plans des conduites pour Swisscom contiennent le nombre de tubes à prévoir selon le même principe que les étapes précédentes.

3.9 Parking

La réalisation d'un parking à l'entrée sud de la ville s'inscrit dans le projet d'agglomération qui prévoit, à moyen terme, la création d'un parking P+R à Y-Parc. Bien que le projet soit prévu à long terme, ce parking permettra également d'intégrer les besoins liés à la réalisation d'une halte ferroviaire pour le parc.

Cette réalisation est également nécessitée par la forte augmentation de demandes en places de parc à l'occasion d'événements particuliers sur le site.

4. Aspects financiers**4.1 Montant des travaux**

Les travaux représentent un investissement de CHF 9'100'000.- répartis de la manière suivante :

Type	Désignation	Parking Nord	Etape 2	Etape 3	Total
A	Réseau eau génie civil	16'900.00	57'460.00	97'500.00	171'860.00
A	Réseau eau sanitaire	26'000.00	74'000.00	132'000.00	232'000.00
	Eau	42'900.00	131'460.00	229'500.00	403'860.00
A	Réseau gaz génie civil		19'760.00	68'640.00	88'400.00
A	Réseau gaz installateur		17'100.00	42'000.00	59'100.00
	Gaz	0.00	36'860.00	110'640.00	147'500.00
A	Réseau électrique génie civil		52'208.00	372'112.00	424'320.00
B	Réseau électrique HT		20'000.00	80'000.00	100'000.00
B	Autre électricité HT (transfo)		60'000.00	460'000.00	520'000.00
A	Eclairage public	27'950.00	72'670.00	145'340.00	245'960.00
	Electricité	27'950.00	204'878.00	1'057'452.00	1'290'280.00
A	Réseau Ycom génie civil		20'644.00	99'012.00	119'656.00
C	Fibres optiques (SEY)			400'000.00	400'000.00
A	Réseau Swisscom génie civil		22'100.00	87'100.00	109'200.00
A	Réseau Cablecom génie civil		20'644.00	72'744.00	93'388.00
	TV/TT	0.00	63'388.00	658'856.00	722'244.00
A	Couches de fondations	128'492.00	483'068.00	1'092'832.00	1'704'392.00
A	Pavages et bordures	27'950.00	111'534.00	238'030.00	377'514.00
A	Revêtements	139'555.00	191'641.00	403'377.00	734'573.00
	Chaussées	295'997.00	786'243.00	1'734'239.00	2'816'479.00
A	Evacuation des eaux claires et usées	21'125.00	472'390.00	1'087'980.00	1'581'495.00
	EU	21'125.00	472'390.00	1'087'980.00	1'581'495.00
A	Signalisation, marquage	12'000.00	38'000.00	58'000.00	108'000.00
A	Signalétique		10'000.00	80'000.00	90'000.00
A	Aménagements paysagers y c. études	46'000.00	116'000.00	338'000.00	500'000.00
	Mob. Urbain + aménag	58'000.00	164'000.00	476'000.00	698'000.00

A	Divers travaux (abris bus)			50'000.00	50'000.00
	Divers travaux	0.00	0.00	50'000.00	50'000.00
A	Prestations géométriques	5'100.00	20'300.00	74'600.00	100'000.00
A	Révision PPA			75'000.00	75'000.00
A	Coordinateur + DGT	5'355.00	21'315.00	128'330.00	155'000.00
A	Prestations ingénieur civil (avant-projet)	3'570.00	14'210.00	52'220.00	70'000.00
A	Prestations ingénieur civil (projet+DT)	25'500.00	101'500.00	373'000.00	500'000.00
A	Etudes géotechniques	2'550.00	10'150.00	37'300.00	50'000.00
A	Notaires, registre foncier	1'020.00	4'060.00	44'920.00	50'000.00
A	Parcellisation, abornement			100'000.00	100'000.00
D	Acquisition de terrain (parking)	100'000.00			100'000.00
A	Divers prestataires de services			100'000.00	100'000.00
A	Divers, arrondis	10'933.00	19'246.00	59'963.00	90'142.00
	Honoraires	154'028.00	190'781.00	1'045'333.00	1'390'142.00
	Totaux	600'000.00	2'050'000.00	6'450'000.00	9'100'000.00

4.2 Financement

Les montants à charge de la Ville d'Yverdon sont les suivants :

A	Infrastructures + aménagements paysagers	49 % de	7'480'000.00	3'665'200.00
B	Réseau électrique	100 % de	620'000.00	620'000.00
C	Fibre optique	100 % de	400'000.00	400'000.00
D	Parking	100 % de	600'000.00	600'000.00
	Total à charge de la Ville d'Yverdon-les-Bains			<u>CHF 5'285'200.00</u>
	Arrondi			<u>CHF 5'300'000.00</u>

Le financement des infrastructures (A) et du parking (D) provient des ventes de terrain du PST.

Les investissements du réseau électrique (B) sont financés en partie par la "finance de raccordement" et en partie par la composante "infrastructure" de la facture électrique. Tout investissement augmente la valeur du réseau. Cette valeur de réseau sert notamment à calculer le "timbre", composante "infrastructure" du coût de l'électricité.

Les investissements liés aux fibres optiques seront financés, d'une part par la composante "infrastructure" du réseau électrique (télécommande/télégestion) et d'autre part par la location de ces fibres à YCOM, ainsi qu'à d'autres bénéficiaires.

5. Echancier

Comme décrit dans le chapitre 2, la révision du PPA est en cours. Depuis mai 2008, les grandes lignes de cette révision sont établies. Les travaux conformes au PPA existant et futur pourront être mis à l'enquête et réalisés. La mise à l'enquête des autres chaussées se fera une fois le PPA révisé (été 2009).

Durant l'été 2008, les appels d'offres aux entrepreneurs seront lancés pour adjudger les travaux.

Si aucun événement particulier ne retarde l'obtention du permis et les adjudications, les travaux débiteront fin août 2008.

5.1 Calendrier des travaux

Travaux 2008

Etape 2

La desserte nord 2.2 (voir schéma p. 2) est à réaliser ainsi que le giratoire. En fonction du programme communal, le parking pourrait également être réalisé.

Etape 3

Le prolongement de l'avenue des Sciences est à réaliser (380 m).

La première route de desserte est actuellement planifiée au printemps 2009, alors que la deuxième est à réaliser cette année encore.

Travaux année 2009 et suivantes

La planification du solde des travaux est fonction des ventes de terrains et de la réalisation de projets des privés. Les travaux principaux seront vraisemblablement réalisés en 2009. Les finitions et revêtements finaux seront réalisés en 2011.

6. Conclusion

La Municipalité demande au Conseil communal de valider la demande d'un crédit pour la réalisation de l'étape 3 de viabilisation du PST pour un montant de fr. 5'300'000.-



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- La Municipalité est autorisée à engager une dépense pour couvrir la part communale (49 %) aux frais, incombant aux copropriétaires du PST, de finalisation de l'étape 2 et de la viabilisation de l'étape 3 du Parc Scientifique et Technologique ;

Article 2.- Un crédit d'investissement de fr. 3'680'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3.- La dépense sera amortie par le produit des ventes des différentes parcelles et sera imputée au compte 5303 « PST Etapes 2 et 3 » ;

Article 4.- La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de finalisation de l'étape 2 et de la viabilisation de l'étape 3 du Parc Scientifique et Technologique à charge uniquement de la commune et lui incombant au titre de l'équipement des infrastructures générales de la ville ;

Article 5.- Un crédit d'investissement de fr. 1'620'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 6.- La dépense sera financée par la trésorerie générale ; le parking sera amorti par le produit des ventes des différentes parcelles et les travaux du SEY seront amortis sur une durée de 20 ans au plus. La dépense sera imputée aux comptes :

1472	PST	Etapas 2 et 3 Parking	fr.	600'000.-
4167	PST	Etapas 2 et 3 SEY	fr.	1'020'000.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégués de la Municipalité : M. le Syndic et MM. Burkhard et Pillonel